

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2020

Le 31 août 2020 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Henri DAUCÉ, Maire, à la salle du Pré Vert, ceci afin de garantir les conditions de distanciation physique indispensables au contexte de crise sanitaire toujours en cours.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE, Patrice GOUALLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Serge AUBERT, Laurence NICOLAS, Franck CHAUVEL, Jean-Michel RENAUD, Laurence DUFOUR, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, David SALAÛN, Marie-Hélène DAUCÉ, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Gwénaëlle LORRET.

Absent ayant donné procuration : Manuel DE OLIVEIRA (procuration à Marie-Hélène DAUCÉ).

Secrétaire de séance : Laurent BEUCHET.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2020

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver, s'ils en sont d'accord, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 6 juillet dernier. Mme Marie-Hélène DAUCÉ fait savoir qu'elle-même et les membres de sa liste voteront contre ce procès-verbal. Elle juge en effet que les propos rapportés à son égard dans la délibération relative à l'attribution du marché de travaux pour la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique sont inexacts et de plus, diffamatoires. M. le Maire prend note de cette position, mais en précisant toutefois qu'il n'y souscrit absolument pas. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2020 est adopté par 21 voix « pour » et 5 voix « contre » (Mme Gwénaëlle LORRET, qui n'était pas membre du Conseil municipal le 6 juillet 2020, ne prend pas part au vote).

DÉLIBÉRATIONS

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Le 5 août 2020, M. Hervé GUÉRIN, Conseiller municipal issu de la liste « Romillé pour tous ! », a fait part de sa démission. Dans ces circonstances, comme le prévoit le Code Électoral, la première personne non-élue sur la liste du conseiller démissionnaire est appelée à le remplacer. C'est pourquoi Mme Gwénaëlle LORRET a été invitée à participer à la réunion du Conseil municipal. Constatant sa présence à l'ouverture de la séance, M. le Maire la déclare officiellement installée dans les fonctions de conseillère municipale de Romillé. Mme LORRET intègrera les commissions « Transition écologique et mobilités » et « Vie associative, développement sportif et culturel », ainsi que le Conseil d'administration du CCAS.

Constitution d'un groupe de travail chargé de réfléchir aux moyens de lutter contre les actes d'incivilité

Il a été fait le constat ces derniers mois d'une augmentation des actes d'incivilité à Romillé, comme un peu partout ailleurs dans l'hexagone. Un débat au sein du Conseil municipal est d'abord organisé sur cette question, puis M. le Maire propose la création d'un groupe de travail qui sera chargé, d'ici la fin de l'année, de formuler des propositions d'actions à l'attention de l'Assemblée. La réflexion de ce groupe de travail devra prioritairement cibler les questions suivantes : 1/ Comment mieux protéger les biens communaux 2/ Comment, d'une manière générale, améliorer la surveillance des agissements délictueux 3/ Comment éviter que certains jeunes dérivent petit à petit vers des actes de délinquances. M. Henri DAUCÉ, Mme Anne SIDRE, Mme Jeannine COLLET, M. Franck CHAUVEL, Mme Éline FROTIN, M. David SALAÛN, Mme Christine ROUSSIN, Mme Dominique LE GUEU sont, à l'unanimité, désignés pour faire partie de ce groupe de travail.

Convention avec le CDG 35 pour l'utilisation de ses services facultatifs

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine (CDG 35) une nouvelle convention pour l'utilisation de ses services facultatifs (médecine du travail, mission d'inspection des conditions de travail, service missions temporaires, etc...). Cette convention sera valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Travaux communaux : passation de différents avenants

Suite au diagnostic qui vient d'être effectué, qui a montré que la qualité d'éclairage du terrain de football engazonné actuellement en cours de transformation en synthétique était nettement insuffisante, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la passation d'un avenant au marché de travaux conclu avec l'entreprise Art Dan pour la réfection complète de cet éclairage, en technologie led. Après négociation, le montant de ces

travaux supplémentaires va s'élever à 21 509,86 € HT. Le coût total de réalisation du terrain de football synthétique passe par conséquent à 649 509,86 € HT. Le Conseil municipal valide également, à l'unanimité, un avenant avec l'entreprise Lehagre d'un montant de 2 466,42 € HT dans le cadre des travaux de rénovation du Pré Vert (pour le relèvement de la cloison intérieur de cette salle). Les travaux de rénovation du Pré Vert se chiffrent donc désormais à 349 599,33 € HT.

Attribution de différentes subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : 1 366,75 € au Clic Noroit (21 voix « pour » et 6 abstentions), 250,00 € à Anim'âge Ensemble (unanimité), 1 150,00 € à l'association Arc-en-Ciel (20 voix « pour » et 6 abstentions), et 3 500,00 € à l'AS Romillé, section cyclisme (21 voix « pour » et 6 abstentions). Concernant ces deux dernières associations, il s'agit en réalité de subventions déjà votées en début d'année, mais qui n'avaient pas été versées en raison de l'annulation de manifestations prévues, du fait de la crise sanitaire.

Tarifs de locations des salles communales

De nouvelles modalités tarifaires de location des salles communales aux particuliers (Pré Vert, maison des associations, maison du Bonheur) ont été étudiées pour 2021. Par 25 voix « pour » et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve les nouveaux tarifs proposés. Toutefois, tant que la crise sanitaire durera, et considérant que celle-ci restreint la capacité d'accueil de la salle du Pré Vert, des tarifs dérogatoires sont temporairement adoptés pour cette dernière salle. Cette disposition est votée à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée depuis la séance du 8 juin dernier. Il s'agit presque exclusivement de renoncements au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) sur des biens situés dans la ZAC de la Houltais.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS A SIGNALER)

- ◆ **Centre Communal d'Action Sociale** : M. le Maire fait savoir que Mme Catherine BELAN, qu'il avait nommée par voie d'arrêté en qualité de membre du Conseil d'administration du CCAS, a démissionné de ces fonctions. Une nouvelle personne sera prochainement désignée pour la remplacer.
- ◆ **Élections** : M. le Maire informe l'Assemblée qu'à compter de l'année prochaine, la Commune disposera de quatre bureaux de vote, contre trois aujourd'hui. Le bureau 1 (centralisateur) sera situé à la Mairie, les bureaux 2 et 3 à la maison des associations, et le bureau 4 à la maison du Bonheur. Il fait également savoir qu'il convient de renouveler la commission communale de contrôle des listes électorales. Dans ce cadre, il invite la minorité municipale à lui proposer le nom des deux conseillers appelés à faire partie de cette commission (qui comprendra en tout cinq membres, 3 issus de la majorité municipale et 2 de la minorité).
- ◆ **Mise à disposition du minibus** : M. le Maire expose que la société Visiocom, propriétaire du minibus qui est mis à la disposition de la Commune au profit notamment des associations locales, n'a pas trouvé suffisamment d'annonceurs pour permettre un renouvellement du contrat de mise à disposition. Dans ces conditions, le véhicule doit lui être restitué. Cette situation étant dommageable, M. le Maire indique avoir négocié avec le Super-U de Romillé qui est prêt à mettre à disposition de la Commune un minibus, dans un premier temps gratuitement pendant 6 mois.
- ◆ **Atlas de la Biodiversité Communale** : M. le Maire et Mme Catherine DESCAMPS, Adjointe déléguée à la transition écologique et aux mobilités, font savoir que la Commune souhaite s'engager dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale, et qu'elle va répondre dans ce but à l'appel à projets lancé cet été par l'Office Français de la Biodiversité. La date de dépôt des dossiers est fixée au 15 septembre 2020. Ils précisent que ce projet répondrait à plusieurs objectifs : améliorer les connaissances sur la biodiversité locale, valoriser le patrimoine naturel local sous l'angle de sa valeur environnementale, sensibiliser la population jeune et adulte à la connaissance et à la préservation de la biodiversité, initier collectivement sur la Métropole une réflexion autour de la préservation de la biodiversité dans des zones à la fois rurales et périurbaines.
- ◆ **Dossiers scolaires** : Mme Marie-Hélène DAUCÉ demande si les effectifs scolaires pour l'année 2020-2021 sont connus et s'il y a des nouvelles concernant la fermeture annoncée d'une classe de 6^{ème} au collège Jacques Prévert. Sur le premier point, M. le Maire lui répond par la négative, la rentrée n'étant pas encore effectuée. Pour ce qui est du second point, il fait savoir que la Mairie a été alertée de cette situation par l'association des parents d'élèves. La Municipalité a adressé à l'Inspecteur d'Académie un courrier pour le maintien de cette classe, car beaucoup d'arguments militent, en effet, pour des classes de 6^{ème} moins chargées au collège de Romillé (les travaux en cours, la crise Covid-19, etc.). À ce jour, aucune réponse n'a encore été donnée.